



De la colère des lycéen·nes à la transparence sur l'Hôpital : le même droit d'être entendus

Depuis la mi-septembre, lycéen·nes et étudiant·es disent leur colère : classes surchargées, manque d'enseignant·es, bâtiments dégradés. Ils demandent simplement qu'ils soient pris au sérieux, que les moyens publics servent réellement leur avenir.

Le Codef y voit un écho direct à ce que vivent les usagers de l'hôpital Jean Bouveri. Le projet de nouvel hôpital, annoncé sur le papier en 2022 pour une ouverture en 2028, a été revu à environ 80 M€, avec des travaux à partir de 2029 et une livraison en 2032-2033. Avec quel contenu ?

Les lycéen·nes d'aujourd'hui auront à peine terminé leurs études quand il ouvrira. Dans les deux cas, ceux qui subissent la dégradation du service public sont les derniers informés.

Le Codef agit dans le cadre du droit.

- Le 7 septembre 2026, il a demandé à la direction du centre hospitalier des documents sur le Conseil de surveillance et la dénomination de l'établissement. Faute de réponse, il vient de saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).
- Il vient d'adresser à la Directrice Générale de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté un recommandé avec accusé de réception demandant :
 1. le dossier du projet de nouvel hôpital dans sa version révisée annoncée fin septembre 2026, avec ses annexes (programme, surfaces, capacitaire, calendrier) ;
 2. le plan de financement correspondant (montant total, participation de l'État et de l'ARS, emprunt, subventions) ;
 3. les avis, notes ou courriers de l'ARS relatifs à cette révision ;
 4. la délibération du Conseil de surveillance du 22 juin 2026 et le cas échéant, les pièces qui lui ont été transmises. en version papier, le projet de nouvel hôpital dans sa version révisée, son plan de financement et la délibération du Conseil de surveillance du 22 juin 2026.

Le Codef demande :

- que la version révisée du projet et son financement soient rendus publics ;
- que les usager·ères et les habitant·es soient associé·es au calendrier et au périmètre du futur hôpital ;
- que les élu·es et autorités sollicités répondent enfin.

Ce que les jeunes réclament dans la rue, les usagers le demandent par courrier : de la transparence, des moyens clairement affectés et des réponses.

16 octobre 2026